

# *Le P'tit Roppois*



**Numéro 28**

**Janvier 2015**

# POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : [mairie.roppe@wanadoo.fr](mailto:mairie.roppe@wanadoo.fr)  
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30  
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. Jean DÉCHAMBENOIT : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Benjamin MARIE 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98 📠

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20  
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

## URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66  
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115  
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

## SANTÉ

AMBULANCES : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 27 50 36

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 57 40 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15  
GUERMONPREZ Marie-Pierre 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06  
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE  
PIERRE Aloïse 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06  
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHEPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

MEDECINS : BOBEY Pierre 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 84 84 - 03 84 36 00 58  
MARQUSET Delphine 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 99 30  
MONTES Thierry 5 rue de Denney – ROPPE ☎ 03 84 29 98 98

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

## ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55  
bureau ouvert du lundi au vendredi de 12H30 à 15H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33 France Télécom : dérangements ☎ 10 13  
ERDF (*raccordements etc.*) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90  
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),  
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**  
- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H  
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobiliers et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou [www.agglo-belfort.fr](http://www.agglo-belfort.fr)

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

## L'ÉDITORIAL

Chers Roppoises et Chers Roppois,

Au moment de la rédaction de ce 28<sup>ème</sup> éditorial de la série, des évènements tragiques ont secoué notre pays. Des fous ont terrorisé la région parisienne et ont fait un véritable carnage qu'aucune personne normalement constituée ne peut accepter. Dans le malheur, il y a toutefois une issue - beaucoup ont pu la suivre en direct à la télévision - et les auteurs ont été neutralisés. Force doit toujours revenir à la justice et à la loi. C'est la base de toute démocratie. Ces évènements arrivés en fin de période des festivités ont quelque peu refroidi l'atmosphère.

Que s'est-il passé chez nous ce dernier semestre de 2014 ? Le bâtiment acquis fin 2013 logeant un garage en tant que locataire et qui devait progressivement accueillir les ateliers municipaux dans sa partie non occupée, a été dévasté par un incendie le 10 Juillet 2014. Les locaux sont entièrement détruits. Le dossier est entre les mains des enquêteurs et des assureurs mais ça devient vraiment long. Seuls les éléments de toiture au sol ou restant encore seront prochainement évacués avec toutes les règles d'usage pour ce matériau. Vous pourrez prendre connaissance plus loin d'un article qui y est spécialement consacré.

Quelles sont les autres nouvelles ? Principalement venant de la rue de Phaffans, les travaux de mise en souterrain de la 1<sup>ère</sup> tranche sont démarrés, puis suspendus. Vous pourrez aussi lire plus loin l'article qui en parle. La première tranche de trottoirs sera lancée ce printemps.

Au niveau de l'école, tout va bien pour les effectifs stables à l'école élémentaire, en forte progression pour l'école maternelle, entraînant l'ouverture de la troisième classe. En ce qui concerne la restauration scolaire, nous atteignons des fréquentations jamais vues jusqu'à présent ; l'habilitation actuelle devra être revue à la hausse. Pour les temps d'activités périscolaires (TAP), c'est autre chose. Des problèmes apparaissent en raison des transports scolaires : pour les parents tributaires de ce transport, la fréquentation facultative devient de fait obligatoire. En ce qui concerne leur organisation, c'est bien intégré par le personnel de l'ALSH, mais plus difficile à gérer à l'école maternelle.

D'un point de vue budgétaire, on a resserré « les boulons » pour 2014, mais la situation devient difficile. Il faut le minimum, et sans ce minimum nous serons tenus de prendre des décisions difficiles. Nous ne connaissons pas encore les dotations de l'année 2015 ; elles seraient annoncées à la baisse, mais de combien ? Un effet de ciseau est à craindre entre les besoins augmentés, et les rentrées à la baisse. Donc nous ne pourrions pas nous engager à des promesses démagogiques ou non tenables, il faudra probablement lever le pied dans les travaux d'investissement.

« On ne dépense que ce qu'on a » une vérité facile à comprendre.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 28<sup>ème</sup> édition du P'tit Roppois et vous souhaite une bonne et heureuse année pleine de petits bonheurs et de réussite.

*Très cordialement à vous*





# LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.07.2014

### **POINT N° 1 : PERSONNEL : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE MESDAMES BOEHLER ET SCHERRER**

Les contrats de travail de Mmes BOEHLER et SCHERRER arrivant à échéance au 31.07.2014, il convient de les renouveler pour assurer l'encadrement de l'ALSH à la rentrée prochaine. Il est décidé à l'unanimité de renouveler les contrats en cause respectivement pour 9,5 et 33,5 heures annualisées.

### **POINT N° 2 : PERSONNEL : REFACTURATION DES FRAIS D'ANIMATION POUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

L'animation des TAP étant assurée par l'équipe de l'ALSH pour 3 heures par semaine, il est convenu à l'unanimité de refacturer le coût de la prestation au RPI.

### **POINT N° 3 : PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE QUALIFIÉE À L'ALSH (NOUVELLE RÉGLEMENTATION)**

La directrice du centre ne comptant plus dans l'effectif d'encadrement au-delà de 50 enfants et pour se mettre en conformité avec les normes d'encadrement prévues pour le périscolaire et pour les TAP, il convient de recruter une personne supplémentaire titulaire du BAFA ou d'un CAP "petite enfance", si possible en contrat aidé. Le principe de ce recrutement est adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 4 : SALLE DU CHÂTEAU LESMANN : ACTUALISATION DU CONTRAT**

Le texte du contrat de location a fait l'objet de quelques modifications présentées par Marie-Ange PERREZ, en charge du dossier (conditions de restitution de la caution, interdiction des feux d'artifice et des lâchers de lanternes volantes, facturation sans appel par la Mairie en cas d'absence du locataire pour les relevés). La nouvelle version du contrat est adoptée à l'unanimité et sera mise en application dès maintenant pour les nouvelles locations.

### **POINT N° 5 : CENTRE DE GESTION : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT**

Pour satisfaire d'éventuels besoins ponctuels en personnel, il est convenu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune de Roppe au service de remplacement proposé par le Centre de gestion pour une nouvelle période de 3 ans.

### **POINT N° 6 : CAF : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

La convention d'objectifs nous liant à la CAF pour les activités de l'ALSH arrivant à échéance, il est convenu unanimement de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans. Cette convention ouvre droit aux prestations de service de la CAF.

### **POINT N° 7 : DDCSPP : DEMANDE D'AGRÈMENT POUR SERVICE CIVIQUE**

Mlle Émilie COURTOT intervenant à l'ALSH en alternance dans le cadre de son service civique, il est convenu à l'unanimité de demander un agrément pour qu'elle puisse être rémunérée (rémunération prise en charge par l'État).

**POINT N° 8 : DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DE L'OPÉRATION « SOUTENONS NOS BLESSÉS »**

Comme l'année passée, il est décidé unanimement d'octroyer une subvention de 150 € pour cette opération au profit de l'association "Terre-Fraternité". Dans le même but, un concert est annoncé pour le 10 octobre 2014 à la Maison du Peuple.

**POINT N° 9 : PLACES DE TAXI : FIXATION DU DROIT DE PLACE**

Le droit de place est fixé unanimement à 300 € comme l'année précédente.

**POINT N° 10 : DEMANDE ADS (AUTORISATION DROIT DE STATIONNER) TAXI GHIS**

Les demandeurs de places de taxis sont aujourd'hui au nombre de trois sur la liste d'attente, à savoir M. BOUCARD, M. COLPO et TAXIS GHIS. Ce dernier arrivant en 3° position, il est convenu à l'unanimité de lui attribuer la première des deux places qui se libérerait.

**POINT N° 11 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - RÉGULARISATION POUR INVENTAIRE**

Il s'agit de régulariser une anomalie d'imputation dans les comptes d'immobilisation de 2012. Apparue après actualisation de l'inventaire, cette anomalie n'a non plus été détectée par la trésorerie. Cette opération, sans incidence sur l'équilibre du budget, est adoptée à l'unanimité.

**POINT N° 12 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - PASSATION D'ÉCRITURES DE CESSIIONS**

Il s'agit de passer les écritures définitives relatives à certaines opérations de cession de terrains sans modifier pour autant l'équilibre du budget. Ces opérations sont adoptées à l'unanimité.

**POINT N° 13 : MOTION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Le Maire donne lecture de la motion proposée par l'AMF. Elle est relayée par les principales entreprises de Travaux Publics de la région, très inquiètes de la baisse de la commande publique en raison de la baisse des dotations, ce qui aura de grosses conséquences sur l'emploi, et donc un impact négatif sur les statistiques du chômage. Il est décidé unanimement de l'adopter.

**POINT N° 14 : ALSH : REVALORISATION DU PRIX DES REPAS**

La société prestataire revalorisant le prix du repas à chaque rentrée scolaire, il est convenu unanimement de repercuter cette augmentation sur les tarifs de facturation des repas.

**POINT N° 15 : MARCHÉ TRADITIONNEL : CRÉATION D'UNE RÉGIE.**

Pour nous permettre d'encaisser les droits de place réclamés aux participants au marché traditionnel qui se tient mensuellement sur la place du Château Lesmann, le Trésorier demande la mise en place d'une régie de recettes. Il est convenu unanimement de donner suite à cette demande et de nommer un régisseur qui pourrait être un membre de l'association "Ensemble pour la santé" à défaut par une autre personne (par arrêté du Maire).

 <p>Boulangerie - Pâtisserie <b>JACQUEL</b> 31, Av. du G<sup>al</sup> de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 29 90 18</p>	<p>Pain de Tradition française</p> <p>Campagne au Levain Fabrication Artisanale Façonné à la main</p> <p>ouvert du mardi au vendredi 6h30 - 13h et 14h - 19h le samedi 6h30 - 12h30 et 14h - 19h le dimanche 7h - 12h</p>	
--	---	---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.09.2014

### **POINT N° 1 : PERSONNEL : RENOUELEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE M. GÉRARD PAILLOT**

Le contrat CUI à 85 % arrive à échéance courant octobre 2014. Contrairement à ce qui avait été annoncé, M. PAILLOT ne pourra pas bénéficier d'un contrat aidé pendant 5 ans au total au titre du handicap. Après négociation avec les services de Cap Emploi, son contrat est néanmoins prolongé d'une année supplémentaire mais à 80 % et il nous est demandé ainsi qu'à M. PAILLOT de rechercher une solution pour la suite ; un point d'étape sera fait au bout de 6 mois. Il est convenu à l'unanimité de reconduire son contrat sur 20 heures hebdomadaires.

### **POINT N° 2 : CAF : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

La CAF a mis au point une Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE) pour participer au financement des temps d'activité périscolaires. Après lecture et commentaire de la convention, le Maire est autorisé unanimement à signer ladite convention qui arrivera à échéance le 31/12/2014. Le Conseil espère que ce premier contrat sera bien suivi d'effet malgré les précautions prises dans le texte et qu'il sera suivi d'un autre pour le reste de l'année scolaire.

### **POINT N° 3 : ACHAT D'UN CERTIFICAT POUR LES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES**

Avec la dématérialisation des opérations comptables dans le cadre du protocole PESV2, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un certificat pour les signatures électroniques. Au fur et à mesure des besoins, ce dernier pourra également servir à la validation d'autres opérations informatiques. Le coût est de 55 €HT sur 1 an, 90 € HT sur 2 ans et 120 € HT pour 3 ans. Il est convenu à l'unanimité de faire l'acquisition de cette signature pour 3 ans.

### **POINT N° 4 : EXAMEN DE LA DEMANDE DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF POUR DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE**

L'expérience réalisée en 2013/14 dégageant un bilan positif, le Directeur de l'IME souhaite développer la collaboration avec l'école en étendant cette expérience à la journée. Dans ce cas, l'accès à la restauration est souhaité. Par la suite, l'IME est à la recherche d'un partenariat aux plages horaires périscolaires à partir de janvier 2015. Dans les deux cas, les enfants seraient encadrés par du personnel spécialisé de l'IME. Les frais correspondants seront facturés à l'IME. Ces projets d'extension sont acceptés et adoptés à l'unanimité.

 <p><b>Jean Daniel PETREQUIN</b> 06 07 08 22 96</p> <p><b>GRUPE HEXAPAGE</b></p> <p>Multifonctions, imprimantes et fax. Solutions logicielles (GED, archivage, sécurité).</p> <p><b>KYOCERA RICOH LEXMARK brother</b></p> <p>Votre agence Nord Franche Comté : SV Bureau 310 Avenue René Jacot 25460 ETUPES Tel 03 81 34 40 90 Fax 03 81 34 40 91</p> 	 <ul style="list-style-type: none"><li>- PORTES DE GARAGES</li><li>- FENÊTRES</li><li>- VOILETS</li><li>- PLACARDS</li></ul> <p><i>La sécurité de vos fenêtres</i></p> <p>VALBERT Patrick 14 Grande Rue 90400 TRÉVENANS</p> <p>Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39 Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com</p> 
--	--

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.10.2014

### **POINT N° 1 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE DÉNEIGEMENT AVEC M. BORNAQUE**

Il y a lieu de renouveler avec M. Yannick BORNAQUE la convention de déneigement arrivée en fin de cycle en y incluant les nouvelles voiries créées depuis l'hiver dernier (Les Chézeaux 2). Au-delà du forfait annuel de 295 € HT inchangé, la tournée était évaluée à 180 € HT, un montant à revaloriser en conséquence, ce qui ferait passer le prix de la tournée à 210 € HT, soit 231 € TTC. Cette revalorisation est adoptée à l'unanimité et le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention.

### **POINT N° 2 : AFFOUAGE : ACTUALISATION DU PRIX DU STÈRE**

Compte tenu des prix pratiqués sur le marché, il est proposé de porter le prix du stère dès cette année à 8 € (au lieu de 7 € à ce jour). Ce nouveau prix est adopté à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

### **POINT N° 3 : GRDF : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LA CADRE DU PROJET "COMPTEURS COMMUNICANTS"**

Il est convenu d'accéder à la demande de GRDF portant sur l'étude de l'installation d'un concentrateur destiné à effectuer automatiquement et à distance les relevés quotidiens des compteurs communicants qui seront installés à cet effet. Ce concentrateur devrait être installé dans un bâtiment communal, de préférence au Château Lesmann ou sinon à la Mairie et enregistrer les deux concentrations quotidiennes. Bien que les ondes émises soient très faibles (moins qu'une bande FM) il sera recommandé à l'exploitant de placer ces horaires de relevés en dehors des horaires de présence des enfants. Sous ces conditions, cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

### **POINT N° 4 : CAB : DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES**

Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant pour cette commission. Sont désignés respectivement Jean-François ROUSSEAU et Denis HAEGELIN. Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

### **POINT N° 5 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL « AMBROISIE »**

Il s'agit de désigner une personne en mesure de repérer cette plante et de prendre les mesures nécessaires pour l'éradiquer avant qu'elle ne provoque les désordres sanitaires qui lui sont attribués. Il est décidé à l'unanimité de désigner les ouvriers communaux à savoir Mickaël CLEMENT avec pour suppléant Didier PAYGNARD pour assurer cette tâche en raison de leur connaissance des voies de la commune où ce végétal est principalement susceptible de pousser.

#### **PIZZAS PERFECT**



à emporter, cuites au feu de bois  
Tous les mercredis soirs  
Tél. : **06 67 75 67 67**



### **POINT N° 6 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est convenu à l'unanimité de renouveler les subventions versées aux associations dans les mêmes conditions qu'en 2013. Cette décision est prise sous réserve de fourniture des comptes de l'association pour ce qui concerne le BRCL et sous condition de pérennisation de l'association pour ce qui concerne les assistantes maternelles.

<b>Dénomination</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Proposition 2014</b>
Football Club de Roppe (BRCL)	485	485	485	530	530	530
Anciens Combattants	165	165	165	180	180	180
Donneurs de sang	85	85	85	95	95	95
Sclérosés en plaques	40	40	40	45	45	45
Burkina Faso	105	105	105	115	115	115
Collectif Résistance et Déportation	32	32	32	35	35	35
Age d'or	85	85	85	95	95	95
35ème R.I. Soutenons nos blessés	0	0	0	0	150	150
Assistants maternelles				150	150	150
Amis de l'orgue <sup>(1)</sup>			100	55	55	55
<b>Total</b>	<b>997</b>	<b>997</b>	<b>1 097</b>	<b>1 300</b>	<b>1 450</b>	<b>1 450</b>

(1) 50 €+50 € au titre du lancement de l'association en 2011.

### **POINT N° 7 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS PROPOSÉES PAR LES STAGIAIRES**

Le maire demande une autorisation permanente pour des raisons de rapidité de délai de réponse pour signer ce genre de convention dans la mesure où le stage est sans conséquence financière et après avis favorable du responsable du service concerné (ALSH, secrétariat, secteur technique). Le conseil accède à cette demande à l'unanimité.

### **POINT N° 8 : PERSONNEL : DÉLIBÉRATION POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MME HELBLING CONCERNANT LES TAP**

Mme HELBLING étant coordinatrice des deux sites de l'ALSH et de l'école maternelle de Vétrigne où se font des TAP, il est convenu à l'unanimité de prendre en charge ses frais de déplacement entre Roppe et Vétrigne au barème fiscal.

### **POINT N° 9 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE COMPTABLE DES TERRAINS CÉDÉS PAR L'ASSOCIATION FONCIÈRE, LES RÉTROCESSIONS DE TERRITOIRE HABITAT, LA RÉTROCESSION DES CHÉZEAUX I, LA DATATION COMMUNE – MÉDIAPAR PORTANT SUR LES CHÉZEAUX II**

Il s'agit d'enregistrer les valeurs comptables des terrains revenus à la commune ou reçus à titre gratuit. La dation des Chézeaux 2 concerne des terrains destinés à être commercialisés dans les opérations citées dans l'énoncé. Ces écritures ne modifient en rien l'équilibre actuel du budget mais augmentent le patrimoine de la Commune. Elles sont adoptées à l'unanimité.

### **POINT N° 10 : SIAGEP : SAUVEGARDE EXTERNALISÉE : CHOIX DE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE**

Après examen de la proposition du SIAGEP, il est convenu à l'unanimité de réserver un espace de stockage de 13 Go pour 48,75 € HT.

**POINT N° 11 : RUE DE PHAFFANS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL**

Le Conseil Régional de Franche-Comté a pris des mesures pour soutenir le secteur du bâtiment et des Travaux Publics, compte tenu des effets de la crise économique actuelle. Dans ce cadre, les communes sont susceptibles d'être éligibles afin de bénéficier d'une aide de 10 à 15 % pour les travaux dont l'ordre de service est lancé avant fin mars 2015. Il est convenu à l'unanimité de déposer une demande pour les travaux à réaliser rue de Phaffans.

**POINT N° 12 : ACHAT DE LA PARCELLE ZB 18 SUR LA GRANDE NOUAIE**

Me SCHITTLY-BOILLOT ayant réussi à contacter l'ensemble des parties à la cession de cette parcelle, il est convenu à l'unanimité de respecter l'engagement pris initialement mais les frais de règlement de la succession à régulariser au préalable doivent rester à la charge des vendeurs.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.11.2014**

**POINT N° 1 : URBANISME : LE RAVALEMENT DE FAÇADE NÉCESSITE-T-IL UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ?**

Une déclaration est obligatoire si les travaux comportent une modification du bâtiment, ou par exemple un changement de couleur. Seuls les travaux consistant à restaurer l'état initial sont dispensés de déclaration sauf décision contraire du conseil municipal, ce qui n'est pas le cas.

**POINT N° 2 : URBANISME : TAXE D'AMÉNAGEMENT : EXONÉRATION DES ABRIS DE JARDIN**

Dans l'état actuel de la réglementation, il est convenu à l'unanimité d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>. Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**POINT N° 3 : TAXIS : FIXATION DU DROIT DE STATIONNEMENT ET LOCATION DES PLACES**

Après concertation avec les tributaires des places, il est convenu unanimement de fixer le droit de stationnement à 400 € annuels, étant entendu que le marquage et la signalétique sont à la charge de la commune. Cette décision annule celle prise en juillet 2014 qui ne tenait pas compte du marquage et de la signalétique des deux places.

**POINT N° 4 : RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIÉTÉ COLAS**

La société COLAS demande le renouvellement de son autorisation d'exploiter pour utiliser dans les 20 ans à venir les quotas économisés durant la période précédente grâce à la récupération de granulats issus de concassage de matériaux provenant de travaux de démolition. Après examen du projet, le conseil à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée.

**POINT N° 5 : CAB : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

La CAB ayant pris la compétence "enseignement supérieur et recherche", les Communes membres sont consultées pour avis. Il est convenu à l'unanimité de donner un avis favorable à cette prise de compétence.

**POINT N° 6 : 11 RUE SOUS LE VERNOIS : CHOIX DU DÉSAMIANTEUR**

Sur les huit entreprises consultées, seules quatre ont répondu. Leurs offres résumées dans le tableau joint en annexe sont présentées au conseil. Après examen de ces offres, il est convenu à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise BATICHOC, moins-disante, pour un montant de 53 594,40 € TTC sous réserve de l'accord de l'assureur. Cette dépense est prise en compte dans l'indemnisation du sinistre.

Devis de désamiantage du bâtiment communal					
Société	Adresse	Garage HT	Bâtiment communal HT	Total HT	Total TTC
Société ADE Amiante Dépollution Environnement	4 Rue Artisanale 67310 Wasselonne	28 497,50 €	26 095,70 €	54 593,20 €	65 511,84 €
Société Albizzati	Rue Jean-Baptiste Saget 90400 Danjoutin	105 487,74 €		105 487,74 €	126 585,29 €
Société BATICHOC	7 Rue du commerce 68400 Riedisheim	44 662,00 €		44 662,00 €	53 594,40 €
Société C2B Construction	1 Place de l'église 39230 Rye	45 800,00 €	31 385,00 €	77 185,00 €	92 622,00 €
Société DILLY					Pas de réponse
Société DURAND					Pas de réponse
Société MN Environnement	25 Rue des Aulnes 54630 Richardménil				Pas de réponse
Société TTT					Dossier transféré à BATICHOC

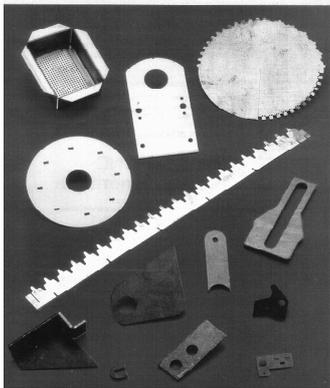
**POINT N° 7 : ONF : DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2015**

L'ONF propose des coupes d'amélioration en parcelle 15 pour 170 m<sup>3</sup>, en parcelle 16 pour 250 m<sup>3</sup>, en parcelle 25 pour 400 m<sup>3</sup> et en parcelle 37 pour 150 m<sup>3</sup>. À cela, il faut ajouter les frênes malades de la parcelle 34 pour un volume à définir prochainement après martelage. Les parcelles 15 et 16 seront proposées aux affouagistes et la parcelle 25 (cimes) à M. Yannick BORNAQUE. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

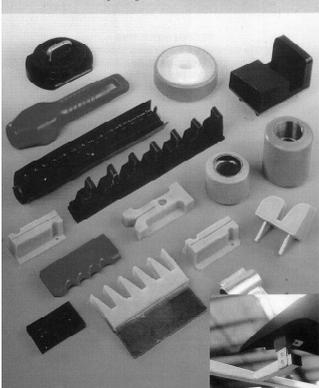
**POINT N° 8 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

Pour mener à bien le recensement prescrit en 2015, il est nécessaire de procéder à l'embauche de deux personnes. La rémunération proposée sera constituée de la totalité de la dotation forfaitaire de 1904 € perçue par la commune, déduction faite des cotisations sociales correspondantes et répartie au prorata des dossiers traités. Ce principe est adopté à l'unanimité.

**CLERC**  
INDUSTRIE  
Découpage - perçage laser  
haute précision.



**TECRIM**  
INDUSTRIE  
Accessoires de manutention  
en polyuréthane.



8 rue de Phaffans 90380 ROPPE Tél. : 03 84 36 65 65

# UN NOUVEAU SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Depuis le 5 janvier 2015, les habitants de la CAB peuvent faire enlever les gros mobiliers et électroménagers devant leur domicile. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous en appelant la CAB (03 84 54 24 24) ou de remplir un formulaire sur internet.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine a décidé de mettre en place un nouveau service de ramassage des encombrants. Ce service gratuit s'adresse à tous les habitants de la CAB et notamment à celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se rendre en déchetterie.

## Quels types d'encombrants sont ramassés ?

Ce sont exclusivement les objets très volumineux ne rentrant pas dans un véhicule particulier : gros électroménager, canapé, armoire, literie ... En revanche, les gravats, déchets verts, produits dangereux, pneus, cartons, etc. ne seront pas ramassés. Ils doivent être apportés en déchetterie.

Les trois déchetteries de la CAB continuent de fonctionner et doivent être privilégiées.



Outre le fait de faciliter la vie de bon nombre d'habitants qui souhaitent se débarrasser d'objets volumineux, l'objectif de la CAB est aussi de réduire le nombre de dépôts sauvages. Désormais, il n'y a plus aucune excuse pour abandonner ses encombrants sur le trottoir : le ramassage des encombrants comme les déchetteries sont des services gratuits.

Nous vous rappelons que les dépôts d'encombrants ne respectant pas les modalités de rendez-vous sont considérés comme des dépôts sauvages et sont donc verbalisables conformément à l'article 632-1 du Code pénal.

## Les déchetteries de la CAB :

### Déchetterie de Châtenois-les-Forges, sur la route de Brevilliers

Ouverte du mardi au vendredi

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 17h (18h en période estivale)

### Déchetterie de Danjoutin, ZAIC du Grand Bois

Ouverte du lundi au vendredi

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 17h (18h en période estivale)

### Déchetterie de Sermamagny, desserte du pays sous-vosgien (RD5)

Ouverte du mardi au vendredi

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 17h (18h en période estivale)

## Ramassage des encombrants :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Tél. 03 84 54 24 24

[www.agglo-belfort.fr](http://www.agglo-belfort.fr)

# LA FISCALITÉ DE ROPPE EN 2014 PAR RAPPORT AUX AUTRES COMMUNES

*source : Préfecture du Territoire de Belfort*

Communes du Canton			
Communes	Population au 1/01/2014	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Eloie	1029	<b>10,40%</b>	<b>16,10%</b>
Offemont	3622	<b>13,64%</b>	<b>15,46%</b>
Roppe	876	9,50%	10,00%
Vétrigne	596	<b>15,88%</b>	<b>18,04%</b>
<i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i>			

Autres communes du secteur ou de taille identique			
Communes	Population	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Anjoutey	689	<b>12,15%</b>	8,64%
Bessoncourt	1012	5,51%	<b>11,60%</b>
Bethonvilliers	249	<b>9,54%</b>	8,38%
Chèvremont	1590	<b>11,50%</b>	<b>15,63%</b>
Denney	807	7,48%	7,93%
Eguenigue	282	7,81%	6,67%
Fontaine	636	<b>10,51%</b>	<b>10,96%</b>
Lacollonge	260	<b>10,85%</b>	<b>14,65%</b>
Lachapelle sous Chauv	730	<b>14,00%</b>	<b>14,76%</b>
Lachapelle sous Rougemont	576	<b>11,45%</b>	8,05%
Larivière	314	7,37%	9,26%
Menoncourt	440	<b>11,43%</b>	<b>11,85%</b>
Meroux	851	7,60%	<b>11,18%</b>
Phaffans	360	7,99%	9,39%
St Germain	616	<b>15,13%</b>	9,24%
Vézelois	962	<b>10,36%</b>	<b>10,36%</b>
<i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i>			

**L'effort fiscal de la commune de Roppe est inférieur de 22,21%  
à celui de la strate en 2013**

**Le potentiel financier est supérieur à la strate de 23,28% par habitant**

# UN GROUPE ÉDUCATIF DÉLOCALISÉ DE L'IME À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Depuis novembre 2013, tous les lundis matins, 8 jeunes de l'IME de Roppe, en âge de fréquenter l'école élémentaire, accompagnés de deux éducatrices, vivent des temps d'inclusion et de socialisation au milieu de leurs pairs dans l'école du village.

*Pendant une année, ils ont partagé la récréation avec les autres élèves, participant à des activités éducatives le reste du temps.*

Ce partenariat, entre l'école Marie-France Moine et l'IME « Les Papillons Blancs » s'est étoffé depuis début novembre avec l'intégration des 8 jeunes dans deux des projets d'école de la classe de CM2.



Le premier s'inscrit dans le cadre de « l'année de l'égalité ». En association avec une classe de musique de 6<sup>ème</sup> du collège Vauban, les élèves vont créer une chanson (paroles et musique) qui sera présentée le 10 avril au collège Vauban lors de la journée de l'Égalité.



Pour le deuxième, il s'agit d'interpréter une chanson dont les paroles auront été écrites par les enfants, un enregistrement en studio est programmé.

*Ces matinées d'intégration se poursuivent depuis la rentrée de janvier, par le repas à la restauration scolaire avec les autres enfants du RPI.*

Christine LANG

# TROIS CLASSES À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle du RPI Roppe-Vétrigne compte trois classes depuis la rentrée scolaire.

Mr Fabio TENISCI a en charge la classe de moyenne section alors que Virginie ERNY gère la classe de petite section et Jean DÉCHAMBENOIT la classe de grande section. L'effectif total est de 77 élèves.

Un spectacle de marionnettes a été offert par l'association de parents d'élèves Roppe-Vétrigne à nos écoliers au mois d'octobre et un spectacle documentaire sur le thème de l'arbre par le Regroupement Pédagogique Intercommunal au mois de novembre. Le projet pédagogique de l'école maternelle sur l'année scolaire est en effet basé sur l'arbre.

La fête de Noël s'est déroulée le mercredi 17 décembre en présence du Père Noël mais aussi d'enfants de l'IME de Roppe.



Un échange se déroule tout au long de l'année entre les deux établissements. Les élèves de grande section avaient visité l'IME et l'atelier de fabrication de jus de pommes en octobre dernier. D'autres actions verront le jour avec notamment l'accueil d'un groupe d'enfants de l'IME tous les mercredis matins à l'école maternelle.

# LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

## *Quelquefois appelés Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)*

C'est une des particularités des nouveaux rythmes scolaires. Les enfants quittent l'école plus tôt et pour ceux dont les familles le désirent, ils sont pris en charge par la collectivité pour des temps d'activités péri-scolaires (qui ne sont pas obligatoires).

C'est ainsi que les enfants inscrits sont pris en charge par les animatrices de l'ALSH jusqu'à 16H30. Des groupes sont constitués pour différentes animations :

- Le lundi : un groupe atelier de relaxation avec Nathalie ; un groupe de découverte du Russe avec Erika et Mme GALLIMOV (bénévole) ; un groupe de jeux collectifs avec Coralie ; un groupe d'initiation à la danse avec Delphine
- Le mardi : un groupe pour l'écologie ; Un groupe de découverte de théâtre avec Erika ; un groupe de couture et décors avec Nathalie ; un groupe de création suivant la saison avec Delphine
- Le jeudi : un groupe de découverte de théâtre avec Erika ; un groupe de découverte des échecs avec Liliane ; un groupe de jeux collectifs avec Coralie ; un groupe de lecture avec Delphine
- Le vendredi : Jeux de cartes et poésie avec Nathalie et Delphine ; un groupe de revue du journal péri-scolaire et un groupe atelier de relaxation avec Nathalie.

La constitution des groupes est tournante.

Le groupe théâtre encadré par Erika et Janine, la Directrice, a travaillé sur deux pièces : 10 enfants le mardi pour les « grazaoupouniak » et 6 enfants le jeudi pour « panique dans la cour ».

Les décors sont réalisés par les enfants eux-mêmes sous la direction de Nathalie.

La durée est d'environ ¼ d'heure. Les pièces ont été présentées aux autres enfants.

Bravo les enfants !



## LA MAISON DE L'ADOLESCENCE DE L'AIRE URBAINE



### *Maison de l'Adolescence de l'Aire Urbaine*

La Maison de l'Adolescence de l'Aire Urbaine est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel et gratuit qui s'adresse aux adolescents ayant des difficultés de toutes sortes (santé, justice, éducation, famille, orientation scolaire, addictions...), mais également à leurs parents ainsi qu'aux professionnels travaillant à leur contact.

**Un numéro unique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h :**

**03.84.57.43.10**

Ses locaux sont situés : Belfort : Maison de l'Adolescence, 3 rue Jules Vallès.

Montbéliard : Centre de Planification et d'Éducation Familiale, 1 rue de la Schliffe.

Héricourt : Centre Médico Psychologique, 59 rue Paul Vinot.

Plus d'infos sur notre site internet : [www.mda-au.fr](http://www.mda-au.fr)

# LE CCAS COMMUNIQUE ...

## Sport enfant

Cette activité est mise en place tous les mardis soirs de 17H00 à 18H30 sous la direction de Simon BAYLET, éducateur sportif diplômé, envoyé par l'association "Profession Sport 25". Les séances ont lieu sur le plateau sportif lorsque le temps le permet et suivant la saison dans la grande salle du Château Lesmann. 12 enfants sont inscrits. La cotisation est de 33 € pour les enfants de la commune, et de 45 € pour les extérieurs. Il reste de la place



## Atelier Fitness

C'est une nouvelle activité qui a démarré depuis septembre 2015. Organisée tous les mercredis de 18H15 à 19H15, elle s'adresse à des personnes désirant une grande dépense d'énergie. C'est une professionnelle diplômée, Fahima BOULDJA de "Profession Sport 25" qui encadre un groupe de 9 personnes inscrites. Il reste de la place. La cotisation payable en deux fois par session est de 100 € pour les participants de la commune et de 120 € pour les extérieurs.

## Atelier Gym douce (ex-Atelier Équilibre)

Cet atelier est ouvert à toutes les personnes de plus de 60 ans qui veulent entretenir leur forme physique par différents mouvements et étirements, préserver leur maîtrise de l'équilibre en guise de prévention pour les chutes, ...

13 personnes suivent régulièrement cette activité sous la conduite de Laurent PERNEL, éducateur diplômé de "Profession Sport 25". La cotisation est de 20 € par les Roppois, 25 € pour les extérieurs. Il reste quelques places.



# NOËL DE L'ÂGE D'OR

Comme tous les ans, la municipalité invite les personnes de 70 ans et plus à un repas, suivi de l'arrivée du Père Noël. C'était le 14 décembre 2014, Cinquante personnes avaient répondu présent, une belle augmentation par rapport à 2013 : +13. Les anciens Maires, Marcel PERREZ et Alain COMTE avec leurs épouses, étaient les invités d'honneur. L'Abbé Jean-Marie BAERTSCHI et sa gouvernante, devenus Roppois, étaient aussi des nôtres.



Le sapin a été monté l'avant-veille par les employés communaux, Didier, Mickaël et Gérard, assistés d'Acacio MARTINS LOPES. La salle du Château Lesmann avait été décorée et les tables préparées la veille par les membres du conseil municipal aidés par Nicole MICHAUD, bénévole, à laquelle nous adressons nos sincères remerciements. Comme les autres années, les tables avaient été magnifiquement mises en valeur par le prêt de décorations réalisées par les enfants de l'IME. Merci à eux et leurs éducatrices. Le service a été réalisé par les membres du Conseil Municipal.

Cette année, en l'absence de Lucie FRELIN, c'est Georgette BALDECK (91ans) qui était la doyenne des présents, et Roger DEBORD (91 ans) le doyen.

Cette année le menu, préparé par le tenancier du Restaurant « Le Velouté » a été le suivant :

- Apéritif : Kir Alsacien avec mise en bouche
- Terrine de gibier maison
- Trou Normand
- Filet mignon de porc sauce moutarde à l'ancienne et ses accompagnements
- Ronde des fromages
- « Vaucluse » en bûche
- Café avec digestif : Marie Brizard, Chartreuse et Génépi
- Vins : Alsace Pinot Gris, Côte du Rhône, Côtes de Blaye et Crémant

L'organisation de la journée a été orchestrée par les adjoints Jean-François ROUSSEAU et Marie-Ange PERREZ. Merci à eux.

Avant de repartir à la maison, le Père Noël a distribué un sachet de papillotes à chaque invité. La journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Revenez l'année prochaine encore plus nombreux, vous ne le regretterez pas.



# EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

C'était une promesse : pendant les mois de Juillet et Août deux mois d'emplois seraient consacrés à l'emploi saisonnier de jeunes pour venir en appont à Didier et Mickaël pour divers travaux d'été, tels qu'aide au désherbage, tonte, entretien des peintures de bâtiments, etc. Le but était d'aider les candidats à mieux pouvoir financer leur permis de conduire.

Le plein de candidatures a été réalisé dès le début du lancement de l'action en 2008. Cette année 2014, nous avons reçu 13 candidatures. Devant ce nombre de postulants, les critères précédents ont été renouvelés, à savoir une période de travail pas inférieure à deux semaines, ne pas renouveler un candidat déjà retenu précédemment de façon à faire « tourner » au maximum.

Après validation avec les candidats de la procédure, un tirage au sort entre les postulants a été effectué.

C'est ainsi qu'ont été retenus :



À gauche  
Léa TRIDON : Belle dextérité pour la peinture de la rénovation des peintures de la Chapelle Sainte Marguerite du Parc Courbot



À droite  
Bastien WIDMER remettant ici en place, entre autres tâches, le mobilier de la salle du Conseil après un mariage



À gauche  
Ambre MARIOTTE employée aux espaces verts manipulant avec adresse le souffleur



À droite  
THIBAUT GAND après la taille de haie du Parking Mairie/Ecole

# RÉFECTION DE LA 2° SALLE DE CLASSE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE



*Salle de classe avant rénovation*

La dernière rénovation des salles de classe situées au rez-de-chaussée de la Mairie, avait été réalisée en 2002, puis 2003. Il était donc devenu nécessaire de rénover un peu les peintures des murs, d'autant plus que la poussière de craie résultant de l'utilisation des tableaux verts ne fait pas bon ménage avec le TBI (tableau blanc interactif).

Pour des raisons d'économies, le travail a été réalisé en régie par les employés communaux.

Didier PAYGNARD s'est chargé de ce travail. Il a été bien secondé les après-midis par Ambre MARIOTTE, jeune roppoise employée pendant les vacances d'été, et ancienne élève qui avait fréquenté cette classe.

Le travail a consisté à éliminer les anciens tableaux à la craie, supprimer les « trous » dans les murs et aussi réparer les fissurations qui avaient réapparu quelques temps après la dernière rénovation. Après un ponçage efficace, une toile a été collée sur le mur de façon à renforcer le support. Des couvre-joints ont été fixés au sol dans les endroits où le revêtement avait tendance à se soulever. Puis c'est l'application de peinture sur le mur et la pose des nouveaux tableaux.

Pour 2014, le budget ne permettait pas d'en faire plus, les nouvelles dispositions imposées au titre des rythmes scolaires absorbant en bonne partie les crédits scolaires. Nous essaierons d'inscrire la suite de la rénovation sur un autre budget.

Il convient de nouveau de souligner l'implication particulière de Didier PAYGNARD pour cette rénovation comme pour l'autre classe l'année dernière, le résultat souhaité est obtenu.

Coût de l'opération : 2617,13 € TTC



*Salle de classe après rénovation*

# PLANTATIONS FORESTIÈRES À ROPPE

Les parcelles 33 et 37 situées à la Maie étaient plantées en résineux. Une attaque de scolythes, ces insectes qui sont à la base d'une maladie : le bostriche fait que les sapins dépérissent, bien que non arrivés à maturité. Il est donc nécessaire de procéder à leur abattage pour éviter la propagation de la maladie.

Sous les conseils avisés de Yannick BOISSET garde de l'ONF, de jeunes plants de chênes pédonculés ont été plantés. Le **chêne pédonculé** se distingue par sa feuille sans pétiole et son **gland muni d'un long pédoncule** contrairement au chêne sessile.

C'est l'espèce de chêne la plus adaptée aux zones humides. Le chêne pédonculé adulte supporte l'inondation, de même que ses glands. Ceux-ci sont mangés par les animaux sauvages : écureuils, cerfs, et sangliers qui en sont très friands. Sa résistance aux insectes et aux champignons (durabilité naturelle) est très importante grâce à sa forte teneur en tanin.

Roi des arbres, le chêne porte en lui tous les symboles de la puissance et de la pérennité. Pour beaucoup, il est synonyme d'espoir en la vie pour les générations futures. On le plante à l'âge de raison pour ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants. L'ONF a préparé le terrain et réalisé les plantations pour 4 072,50 € TTC.



Les plantations doivent être nécessairement protégées contre les animaux de la forêt qui, au printemps se délectent des jeunes bourgeons. La technique consiste à entourer les jeunes plants avec un filet fixé sur un piquet servant à le maintenir. Le travail a été soigneusement préparé par Jean-François ROUSSEAU et Acacio MARTINS LOPES, Jacques PERREZ ayant mis à disposition de l'équipe son tracteur pour assurer la distribution des piquets et filets.

**Une économie non négligeable a été réalisée grâce à cette opération : 2 877,87 €**

Cette opération a été réalisée en interne avec toute une équipe de bénévoles constituée de :

**Membres du CM :** J-François ROUSSEAU, adjoint, Denis HAEGELIN, adjoint, les conseillers municipaux Acacio MARTINS LOPES, Fadi KARAM, Jean-Guillaume MAURICE, secondés par Gérard MARANGONE et Matthieu FRELIN membres de la commission forêt.

D'autres bénévoles se sont joints au groupe : Dominique BEAUDREY ; Lionel FRELIN ; François SCHMITT, ainsi que des Chasseurs : Claude VERNIER, Jacques PERREZ ; Robert THIÉBAUT ; Gino MASINA ; Damien LANG ; Damien BRUN. C'est la meilleure preuve de l'attachement à la nature de tous ces bénévoles.



**Un grand merci à tous les intervenants.**

# L'OPAH DE LA CAB PROLONGÉE D'UN AN

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif public permettant aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux dans leur résidence principale ou dans le parc locatif privé.

Ces travaux concernent principalement :

- **propriétaires occupants** : travaux d'économies d'énergie, de maintien à domicile/handicap, de lutte contre l'insalubrité,
- **propriétaires bailleurs** : travaux d'économies d'énergie, réhabilitations lourdes, travaux de sortie d'insalubrité,
- **locataires** : travaux de maintien à domicile/handicap.

La Communauté de Communes Belfortaine a signé, le 15 septembre 2011, une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du territoire de l'agglomération. Au vu des résultats positifs, il a été décidé de prolonger l'OPAH d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au 31/12/15.

Les aides apportées (ANAH, CAB, Conseil général, caisses de retraites, CCAS...) sont conditionnées aux types de travaux réalisés, aux conditions de ressources (bien réévaluées) des propriétaires occupant leur résidence principale et aux types de conventionnement de loyer pour les propriétaires bailleurs dans le cadre de la rénovation d'un logement locatif.

La mise en place d'une OPAH sur un territoire permet à chaque porteur de projet éligible de bénéficier d'une **équipe d'animation gratuite**, pour un accompagnement global facilitant la réalisation de son projet : **conseils techniques, estimation des aides et plans de financement, montage administratif des dossiers de demande de subventions.**

C'est HDL (Habitat et Développement Local Doubs & Territoire de Belfort) qui a été mandaté par la Communauté de Communes Belfortaine pour réaliser cette mission.

Vous pouvez les contacter au 03 81 81 23 33 ou les rencontrer à l'agence de Belfort, 9 rue de la République.

## **Exemple de projets subventionnés dans le cadre de l'OPAH en 2014 :**

1) Couple retraité :

Travaux réalisés : isolation des combles et planchers bas de leur résidence principale pour un montant de 16 259 € TTC.

Subventions mobilisées :

ANAH : 7 706 € + Prime Habiter Mieux : 3 500 €

CAB : 1500 €

Conseil général : 500 €

Reste à charge sur TTC : 3 053 €

2) Veuve retraitée :

Travaux réalisés : adaptation d'une salle de bain pour un montant de 5 249 € TTC.

Subventions mobilisées :

ANAH : 1 670 €

CAB : 716 €

Conseil général : 525 €

Reste à charge sur TTC : 2 238 €

# LES ANCIENS COMBATTANTS (UNC) DE ROPPE ET ENVIRONS

Une année s'écoule, riche en évènements avec le centenaire de la première guerre Mondiale, centenaire qui a demandé beaucoup de présence et de temps, nous avons répondu présents.

**12 Septembre 2014 :**

Cérémonie dans la forêt de Roppe à l'occasion du 70ème anniversaire de la mort du Commandant Arnaud, en présence d'un piquet d'honneur du 35ème RI sous les ordres du Capitaine ZARB, de nombreux porte-drapeaux, des autorités civiles et militaires, avec la participation des enfants et de Mme BADIQUE, leur accompagnatrice.



**Congrès Départemental du 26 octobre 2014.**

La section des Anciens Combattants de Roppe et Environs était représentée à ce congrès à Vézelois et Chèvremont par Jean Nicolas, porte-drapeaux, et par le secrétaire Jean-Pierre MONDOLONI pour la partie congrès. Le Président assistait à l'ensemble de la journée.



La Cérémonie du 11 novembre comme d'habitude s'est déroulée en présence d'un piquet d'honneur sous les ordres du Capitaine GUERRERO. La section des Anciens Combattants était représentée par le Vice-Président Patrick FERRAIN. Un grand merci à la municipalité et surtout aux enfants.

La section de Roppe était présente au 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine à Grandvillars, de même que le Secrétaire Jean-Pierre MONDOLONI et du Président Jean-Pierre BROGGI, faisant office de porte-drapeaux



Je profite de la parution du journal communal pour vous souhaiter de la part de la section des Anciens Combattants de Roppe et Environs une Bonne Année 2015.

## COMMÉMORATION DU 70<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE

*« Le 12 septembre 1944 est le jour où le Commandant ARNAUD, aux commandes de son Thunderbolt P47 fut abattu par la DCA des armées occupantes, après avoir accompli une mission de bombardement et de mitraillage sur plusieurs secteurs de la région, notamment d'un train blindé allemand à proximité de Montreux Vieux / Dannemarie.*

*Le Commandant ARNAUD ne devait pas rentrer de cette mission.*

*Son appareil, touché par la flack légère ennemie, s'écrasait ici en forêt, les témoins oculaires de ce drame rappelant qu'il avait réussi à faire en sorte que le village soit épargné par les conséquences de la chute de l'avion, évitant par là même des victimes civiles innocentes.*

*C'est sans doute en raison de cette ultime manœuvre qu'il a abandonné son poste de pilotage trop tardivement, interdisant ainsi à son parachute de s'ouvrir, ce qui allait l'entraîner dans une mort certaine. Son corps ne fut découvert par des habitants de Roppe qu'au mois d'août 1945, soit 11 mois après sa disparition. Il fût ensuite inhumé au cimetière de Phaffans mais n'y resta que 8 mois.*

*Le Commandant Henri ARNAUD repose maintenant pour l'éternité au Mont Valérien à coté de nombreux autres héros morts pour que vive la France. Henri ARNAUD venait tout juste d'avoir 37 ans. Il avait exécuté 200 missions de guerre et totalisait 2650 heures de vol. La Légion d'Honneur et la Croix de Guerre avec Palmes lui avaient été décernées en reconnaissance de ses qualités.*

*Que l'exemple qu'il nous a donné soit toujours présent à notre esprit.*

*Qu'il nous rappelle que la guerre est quelque chose d'abominable et que seul l'esprit de tolérance et de fraternité protégera la paix dans le monde. »*



*Les nombreux porte-drapeaux se mettent en place*



*Prêts pour la cérémonie avec les soldats du 35<sup>ème</sup> RI sous les ordres du Capitaine ZARB*

# DE LA MORT DU COMMANDANT HENRI ARNAUD



*Après le dépôt de gerbe de la Municipalité  
et des Anciens Combattants,*



*Dépôt de gerbe du Président de la CAB*



*Dépôt de gerbe du Président du Conseil Général*



*Dépôt de gerbe par les enfants de l'école*

Moment de recueillement : « Aux Morts »



*Fin de cérémonie avec un moment convivial autour du vin  
d'honneur servi sur les lieux-mêmes en présence du Sénateur  
Jean-Pierre CHEVÈNEMENT.*

Un grand merci à la participation des soldats du 35ème RI sous les ordres du Capitaine ZARB, du Président des Anciens Combattants pour son implication, des Portes Drapeaux, du Souvenir français et du nombreux public qui a assisté à l'hommage.

# LE 11 NOVEMBRE À ROPPE

En premier, un hommage a été rendu au commandant Arnaud à la stèle érigée en sa mémoire dans la forêt. La cérémonie s'est déroulée avec la présence des Anciens Combattants. Bien qu'une grande partie de la Compagnie de Commandement et de logistique soit en opération extérieure au Mali, un détachement du 35<sup>ème</sup> RI de Belfort dirigé par le Capitaine GUERREIRO rendait les honneurs.

Des fleurs ont été déposées en signe de reconnaissance au Commandant.



Ensuite la cérémonie s'est poursuivie devant le monument aux morts de la commune. 96 ans déjà que les armes se sont tues, l'occasion de célébrer l'anniversaire de l'armistice de 1918.

Le détachement du 35<sup>ème</sup> RI de Belfort du Capitaine GUERREIRO y a présenté une impeccable prise d'armes. Ce sont les enfants de l'école qui ont répondu « Mort pour la France » à l'appel des morts inscrits sur le monument, puis ils ont « piqué » une fleur dans la haie du Monument après le dépôt de gerbe. Enfin c'était à l'hymne « Aux Morts » de retentir.

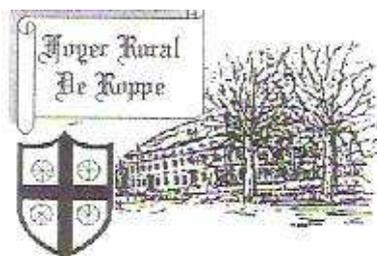


Après la minute de silence, ce fut la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, par Isabelle ECHEMANN, adjointe aux affaires scolaires.

Une vibrante et retentissante Marseillaise a clôturé la cérémonie. Un vin d'honneur s'est déroulé au Château Lesmann.

Merci à toutes et tous, en particulier aux militaires du 35<sup>ème</sup> RI, aux Anciens Combattants, au public présent, aux enfants de l'école dont l'encadrement était assuré par Mme BADIQUÉ, Présidente des parents d'élèves, aux parents qui les accompagnaient, et à Monsieur MARIE, Directeur d'École, présent, et qui s'est impliqué pour la présence des enfants afin de maintenir un objectif constant :

**Le devoir de Mémoire**



L'année 2014 s'achève et toutes les activités du Foyer Rural sont en place et en pleine croissance.

**Judo** : Plus de 60 enfants pratiquent l'activité. Le père Noël est passé le lundi 15 décembre pour fêter cette fin d'année dans une très bonne ambiance.

Responsable de section : Éric CECCETANI Tél. 06 13 70 19 11

**Aikido** : Responsable de section : Sandrine WIDMER Mail : [asmbaikido@free.fr](mailto:asmbaikido@free.fr)

**Yoga** : 18 personnes s'y adonnent en toute sérénité sous la houlette de Florence PLANCHAT

Responsable de section : Pierrette MARANGONE Tél. 06 81 61 50 64

**Atelier détente** :

Une vingtaine de personnes aiment venir se détendre le mardi soir.

Renseignements auprès de Pierrette MARANGONE Tél. 06 81 61 50 64

**Tao Yin, Yoga chinois, relaxation et Kali Silat Beladiri**

Pour le tao Yin, le yoga chinois et la relaxation, les cours affichent complet.

Le kali silat beladiri consiste en un apprentissage de défense personnelle, pour répondre à des situations spécifiques en prenant en compte le stress et la peur ; la méthode enseignée est ludique, sérieuse en toute sécurité.

Responsable de section : Franck SIMONNET Tél. 06 09 89 76 98.

**Activité carton mousse** : Responsable : Nicole MICHAUD Tél. 06 45 92 00 39

**Art floral** : Responsable Nelly GARNIER Tél. 03 84 29 89 67

**Le Salon des Arts de la Baroque** aura lieu les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2015.

Pour toute inscription en qualité d'exposant : s'adresser à Pierrette MARANGONE  
Tél. 06 81 61 50 64

*L'équipe du Foyer Rural vous souhaite une bonne et heureuse année 2015 et vous convie à participer aux activités qu'elle vous propose.*

# L'ACTUALITÉ DU BRCL

En septembre a débuté la onzième saison du BRCL. L'effectif du club est stable sous la barre des 200 licenciés mais avec des disparités suivant les catégories. On peut notamment constater un léger tassement des effectifs des premières catégories (moins de 7 ans et moins de 9 ans). Malgré les bons résultats de l'équipe de France, « l'effet Coupe du Monde » n'a pas fonctionné cette année. Le club reste bien évidemment ouvert à toute nouvelle inscription pour la phase « Printemps » à partir du mois de mars.

Le club a néanmoins pu engager une équipe dans chaque catégorie, voire deux pour certaines d'entre elles. La palme revient à la génération des 16-19 ans dont l'effectif a permis d'engager une équipe en district (moins de 18 ans) et une en ligue après les excellents résultats de l'année dernière (moins de 19 ans). Enfin, le club renoue avec une ancienne tradition en engageant cette année une équipe vétérans, au détriment de la deuxième équipe senior.

Le club essaiera cette saison de conserver la labellisation de son école de football obtenue à la fin de la saison dernière (*photo ci-dessous*). Celle-ci est en effet remise en cause à chaque saison pour éviter aux clubs lauréats de baisser la garde !



Pendant la trêve hivernale du championnat outdoor, le club participera au tournoi Futsal organisé par le district dans toutes les catégories. Gageons que le club saura comme les autres années porter haut ses couleurs (participation régulière aux finales de district, voire régionales) malgré le handicap de ne pas disposer de gymnase à proximité (des entraînements ont pu être programmés le jeudi soir à Rougemont le Château pour les moins de 11 et 13 ans et à Montreux Château le samedi pour les autres équipes).

À noter que depuis cette année, la ligue de football a lancé un championnat Futsal sur la saison complète.

Pour terminer, nous vous rappelons les manifestations traditionnelles du club prévues d'ici le mois de juin :

**le loto le 7 février au château LESMANN**

**la journée pêche le dimanche 19 avril**

**le tournoi de jeunes les 26, 27 et 28 juin 2015.**

# LE CLUB DE L'ÂGE D'OR



Le Club de l'Âge d'Or invite toutes les personnes de plus de 60 ans de venir les rejoindre au sein de l'Association, nous en serions très heureux. Vous y êtes les bienvenus dans une ambiance conviviale. Vous pourrez y trouver des jeux de cartes, de scrabble, fêter les anniversaires.

D'autres activités peuvent être envisagées et faire l'objet de discussions.

Pour 2015 les réunions auront lieu, toujours un jeudi, au Château Lesmann les :

5 février 2015	9 juillet 2015
22 février 2015	23 juillet 2015
5 mars 2015	3 septembre 2015
26 mars 2015	24 septembre 2015
9 avril 2015	8 octobre 2015
23 avril 2015	22 octobre 2015
7 mai 2015	5 novembre 2015
21 mai 2015	19 novembre 2015
4 juin 2015	3 décembre 2015
25 juin 2015	17 décembre 2015

Nous sommes très heureux de nous retrouver tous ensemble pour un après-midi convivial deux fois par mois (excepté en août).

Pour tout complément d'information vous pouvez vous adresser à Louis IOLLER, 82 avenue du Général de Gaulle 90380 ROPPE. Tél 06 66 93 59 05.

Tous les membres du club de l'Age d'Or se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2015.

**Le Président**

**Louis IOLLER**

# LA FIN D'UNE BELLE AVENTURE



L'association des assistants familiaux et maternels du Territoire de Belfort dont le bureau siégeait à Roppe, dans les locaux du Château Lesmann, a décidé de cesser son activité.

Le manque d'investissement en général et le désintérêt des adhérents a fini par exercer une certaine lassitude sur les membres du bureau. Le comité administratif était d'année en année plus restreint. Compte tenu de ce petit nombre, nous n'étions plus dans le cadre de nos statuts. L'association avait été accueillie en 2007 par la commune de Roppe. Nous étions alors très heureux de trouver en M. HEILMANN un maire qui croyait en notre association et nous a soutenus dans toutes nos manifestations et revendications.

Mme Corinne ALTMAYER a présidé cette association avec beaucoup de ferveur durant de nombreuses années (de 2005 à début 2014). Les manifestations ponctuelles telles que les BB bourses et bourses aux jouets se déroulaient dans la grande salle du Château Lesmann. Elles jouissaient d'une bonne réputation et permettaient à de nombreuses familles d'acquérir ou de revendre du bon matériel de puériculture ou des vêtements en très bon état à un prix plus qu'abordable pour leurs enfants.

Hélas ces manifestations furent victimes de leur propre succès. La foule devint ingérable compte-tenu du peu de bénévoles présents pour toute l'organisation, d'où une charge de travail trop importante pour les quelques personnes disponibles. Nous remercions néanmoins les bénévoles qui nous sont restés fidèles jusqu'au bout, encore merci à M. le Maire et la commune de Roppe de nous avoir permis de mener à bien notre activité associative.

Voilà une page tournée sur bien des souvenirs, la volonté d'avoir créé un point de rencontre afin de permettre aux personnes exerçant ces métiers de sortir de l'isolement mais aussi de leur avoir apporté communication et soutien.

Le but visait toujours une meilleure professionnalisation et connaissance de nos métiers ... avec en plus la notion d'entraide humaine. Merci à tous.

Dominique PRIEUR (*présidente*)

# LA CAMPAGNE "LUMIÈRE ET VISION" À ROPPE

Cette campagne s'est déroulée le 5 novembre 2014 toute la journée sur la voie adjacente de la place du Château Lesmann. Elle visait à proposer aux automobilistes la vérification gratuite de quelques éléments-clés de leur voiture à l'approche de l'hiver, avec notamment :

- Vérification du bon état des balais d'essuie-glaces et des rétroviseurs,
- Vérification des éléments lumineux : stops, clignotants, phare de recul, feux de brouillard,
- Vérification et réglage des feux : position, code, phare, anti-brouillard, détresse ; à noter que rares sont les véhicules dont les phares sont bien réglés,
- Vérification de l'état du pare-brise (impacts éventuels)



Finalement chaque automobiliste s'est vu remettre un bon de réduction pour le remplacement des balais d'essuie-glace, si nécessaire, dans un magasin de Belfort.

Les agents de Prévention Routière du Président LAMBALOT ont assuré cette vérification pour 51 véhicules, à titre bénévole, sous une tente pour s'abriter de la pluie qui s'était invitée à la partie.

**Un grand MERCI à eux.**

**Les ASTUCES** (source prévention routière):

- Un balai d'essuie-glaces usé laisse des traces sur le pare-brise, elles limitent la visibilité. Un pare-brise sale peut faire perdre jusqu'à 30% de visibilité
- Assurez-vous que le niveau du liquide lave-glace avant et arrière est suffisant
- Mieux vaut posséder un véhicule équipé de feux s'allumant automatiquement dès qu'il y a une zone d'ombre, dans un tunnel, à la tombée de la nuit. Pensez-y lors de votre prochain remplacement.

**Les IDEES FAUSSES** (source prévention routière):

- « *Vérifiés lors du contrôle technique, il n'est plus nécessaire de contrôler les feux plus souvent* ». **NON**, un feu dérégulé d'à peine 1% vers le haut multiplie les risques d'éblouissement des autres usagers de 20%. Dérégulé vers le bas, cela entraîne une perte de visibilité de 30 mètres,
- « *Tant qu'elles fonctionnent, les ampoules sont efficaces* ». **NON**, au bout de deux années, les ampoules ont déjà perdu 50% de leur efficacité. Les changer par paires.

# DONNER SON SANG, UN ACTE GÉNÉREUX



Le don du sang permet chaque jour de soigner et de sauver bien des vies car

## *Le don du sang, c'est la vie*

C'est pourquoi, l'Amicale des Donneurs de Sang de la Baroche et des environs vous invite à venir faire un acte citoyen.

Chaque jour, plus de 10 000 poches de sang sont nécessaires pour le maintien en vie ou le traitement de milliers d'entre nous, enfants ou adultes, touchés par la maladie ou victimes d'accidents.

Juste majeur ou retraité, il n'y a pas d'âge pour donner son sang à partir du moment où vous êtes en bonne santé et pesez plus de 50 kg.

Un questionnaire suivi d'un entretien préalable au don avec un médecin permet de vérifier qu'il n'y a aucun risque pour vous comme pour le receveur.

Le prélèvement est effectué en toute sécurité car matériel et seringue sont à usage unique. Cela ne vous prendra qu'environ une heure de votre temps et vous ne repartez qu'après avoir pris une collation.

Une carte de donneur vous sera délivrée lors du 2<sup>o</sup> don, après vérification de votre groupe et de votre Rhésus.

Pensez-y, un jour vous aussi ou l'un de vos proches pourrez avoir besoin de recevoir une transfusion de sang.

Pour ces quelques raisons brièvement résumées, l'Amicale des Donneurs de Sang de la Baroche et des environs vous convie aux trois collectes annuelles assurées par l'établissement de transfusion sanguine de Besançon, à savoir les

**mercredi 11 mars 2015**

**mercredi 10 juin 2015**

**mercredi 23 septembre 2015**

**au Château Lesmann à Roppe de 16H30 à 19H30**

L'Amicale remercie tous les donneurs qui se sont mobilisés au cours de l'année 2014 et vous remercie par avance pour ce cadeau rare et précieux que vous pourrez faire en donnant votre sang.

Pour l'Amicale,

Gisèle BARTHEZ

Présidente

# NOUVELLES DU SERTRID

## RENOUVELLEMENT DES INSTANCES : UN NOUVEAU MANDAT POUR 36 ELUS

À la suite des élections municipales, ce fut au tour du SERTRID de renouveler ses instances.

Les délégués de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et de la Communauté de Communes du Sud Territoire se sont réunis à l'Écopôle de Bourogne le 27 mai dernier.

C'est donc au cours de leur premier comité syndical, que les nouveaux délégués du SERTRID ont élu le Président et les membres du Bureau : Olivier DERROY, Conseiller Municipal de la Ville BELFORT a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue Président du SERTRID.

Ont été élus également :

Jacques BONIN 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé de la coopération interdépartementale et du développement,  
Pierre REY 2<sup>ème</sup> Vice-Président chargé des Finances et du Personnel,

André HELLE 3<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Qualité,

Luc SENGLER 4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la Communication et de la promotion du SERTRID.

## LES MISSIONS DU SERTRID

L'arrêté préfectoral du 2 janvier 1996 précise, en son article 3, les missions du syndicat.

Le SERTRID a pour objet le tri et/ou le traitement ainsi que l'ensemble des prestations qui y sont associées, des déchets ménagers et des déchets assimilés et notamment :

- le conditionnement des déchets sur le site des quais de transfert,
- le transport des quais de transfert au site de traitement,
- le tri préalable au traitement afin d'assurer la valorisation matière des déchets,
- le traitement par incinération et/ou mise en centre d'enfouissement technique,
- l'élimination des déchets ultimes résultant du traitement par incinération,
- la collecte et le traitement des déchets végétaux,
- la construction et l'exploitation des équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences.



Actuellement, 50 bennes sont réparties sur 33 communes. Les bennes sont implantées selon plusieurs critères :

- . un bassin de population de 2500 à 3000 habitants
- . une distance entre le domicile et le lieu d'implantation de 5Km au maximum ou un trajet de moins de 10 mn.

De 2002 à 2013, le gisement collecté est passé de 4 268 tonnes à 14 626 tonnes. Les déchets végétaux sont ensuite traités par la Société Sundgau Compost à Hirsingue.

Certaines plateformes sont aménagées mais afin de limiter ses dépenses, le SERTRID a décidé, pour l'année 2015, de suspendre sa participation financière à l'aménagement de plateforme.

### L'écopôle de Bourogne :

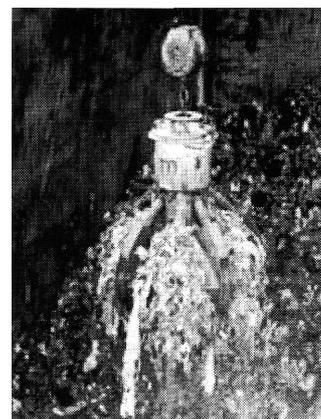
Mise en service en janvier 2002

Clients : 127 communes adhérentes, soit les déchets de 168 377 habitants

Capacité de traitement : 85000 tonnes / an

#### Déchets traités :

- . Ordures ménagères
- . Encombrants,
- . Boues de station de dépollution



#### Caractéristiques techniques:

Fours : 2 lignes à grille Martin

Chaudières : 2 parcours de 17 tonnes/H de type horizontale.

Turboalternateur 8MW

Traitement des fumées : semi-humide (urée, lait de chaux, chaux pulvérulente, coque de lignite et filtre à manches)

Certification ISO 14001 en 2004

Suivi environnemental : analyses des rejets atmosphériques, des eaux du sol, de l'air ambiant, du bruit, des lichens et du lait des exploitations agricoles proches.

Valorisation : énergie et matières résiduelles

Effectif : 41 agents

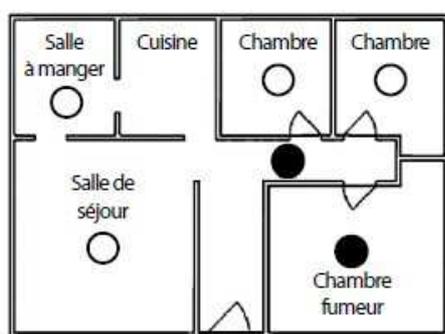
# LES DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLI

## Une obligation légale à partir du 8 mars 2015

À partir du 8 mars 2015, chaque logement, maison individuelle et/ou appartement, devra être équipé d'au moins un détecteur normalisé de fumée. Pour être efficace, ce dispositif de sécurité destiné à sauver des vies doit être installé à certains endroits précis du logement.

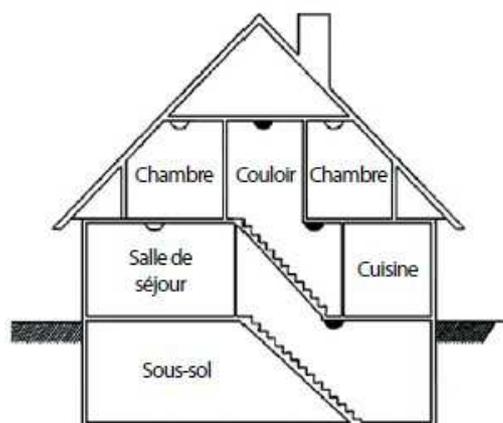
### Appartement

- Protection de base
- Protection renforcée



### Maison

- Protection de base
- Protection renforcée



Légende : la disposition des équipements participe à l'efficacité de la détection.

Chaque année, en France, environ 250 000 incendies domestiques sont déclarés aux assurances, soit un incendie toutes les deux minutes. 800 décès et 10 000 blessés leur sont imputables. Et bien que 70 % des incendies se déclenchent en pleine journée, 70 % des incendies mortels se produisent la nuit, les occupants endormis ne se réveillant pas.

Deux tiers des victimes succombent, asphyxiées pendant leur sommeil. L'intoxication par inhalation de fumée est à l'origine de 75 % des décès\*. Au regard de ces chiffres et selon des statistiques officielles, un Français sur trois sera victime d'un incendie dans sa vie !

## Une fonction : avertir !



Le rôle du détecteur normalisé de fumée n'est autre que d'alerter à temps les occupants du logement lors d'un départ de feu. En cas d'émanation de fumée, le détecteur émet un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie (85 dB à 3 m). Ce dispositif est loin d'être anodin : il permet a priori de réduire de 90 % le risque de décès en cas d'incendie.

Afin de préciser les modalités d'application de la loi, un décret d'application est paru au Journal Officiel le 11 janvier 2011. Il stipule qu'au plus tard le 8 mars 2015 chaque logement, maison individuelle et/ou appartement, devra être équipé d'au moins un détecteur normalisé de fumée, dont l'occupant aura la charge et la responsabilité de l'entretien. Dans certains cas toutefois, la responsabilité incombe au propriétaire du logement : logements à caractère saisonnier, logements-foyers, résidences hôtelières à vocation sociale, logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et locations meublées. Le décret donne aussi des indications concernant les parties communes des immeubles.

# GATOIRES À PARTIR DU 8 MARS 2015

## La sécurité électrique : un véritable enjeu

Sur les 250 000 incendies domestiques, on estime qu'environ un tiers, soit 80 000, sont d'origine électrique. Dans ce contexte, demander à un électricien de contrôler l'état de son installation électrique peut sauver des vies. Pour en savoir plus, consultez le guide « Installations électriques des logements existants – prévenir les risques encourus », édité par l'association PROMOTELEC.

## Déclaration à l'assureur

Dans tous les cas, une déclaration d'installation du ou des détecteurs normalisés de fumée devra être transmise par l'occupant ou, le cas échéant, le propriétaire du logement, à l'assureur avec lequel il a souscrit une garantie contre le risque d'incendie. Selon l'article L. 122-9 du Code des assurances, une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie peut être accordée (C'est selon les assureurs) lorsqu'il est établi que l'assuré s'est conformé aux obligations prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du Code de la construction et de l'habitation.

## Quelles technologies et solutions ?

Les détecteurs de fumée équipés d'une source radioactive sont aujourd'hui interdits en France. Tous adoptent donc un principe de détection optique ou photoélectrique des fumées. Cette technologie est actuellement la mieux adaptée à la détection des incendies domestiques, car elle permet de réagir aux incendies à progression lente. Le principe de détection optique se base sur un faisceau lumineux issu d'une LED émettrice. Le faisceau éclaire une chambre de détection obscure. Cette chambre contient un récepteur photoélectrique (cellule) qui transforme la lumière en un faible courant électrique. Lorsque les particules de fumée pénètrent à l'intérieur du détecteur de fumée, celles-ci réfléchissent la lumière en direction de la cellule. Ce phénomène entraîne aussitôt le déclenchement d'une alarme.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007, tous les détecteurs de fumée doivent comporter le marquage CE et être conformes à la norme produit EN 14604. De nombreux produits de qualité existent actuellement sur le marché.

## Des détecteurs toujours alimentés

Il existe principalement deux grands types de détecteurs de fumée :

- les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF), qui fonctionnent sur piles (alcalines ou lithium). Une pile alcaline doit être remplacée dans une fourchette de un à cinq ans, en fonction du modèle de détecteur ; les détecteurs pourvus d'une pile au lithium offrent une autonomie de cinq à dix ans ;
- les détecteurs filaires alimentés en 230 V ; chaque détecteur intègre une pile qui l'alimente en cas de coupure de courant accidentelle ou volontaire.

Dans tous les cas, la présence d'une pile permet un fonctionnement du détecteur en toutes circonstances, gage de sécurité.

## Des capacités de communication

Plusieurs fabricants proposent des détecteurs interconnectables capables de communiquer en réseau avec d'autres détecteurs, voire avec une alarme anti-intrusion. Cette interconnexion s'effectue, soit par liaison filaire, soit par liaison radio. L'intérêt ? Étendre le signal d'alarme émis par un détecteur à l'ensemble des détecteurs se trouvant dans un même logement ou à un relais supplémentaire d'alarme.

Dans une maison étendue, par exemple sur plusieurs niveaux, il est important que tous les occupants soient avertis en même temps du danger.

Il existe également sur le marché des détecteurs capables de communiquer avec un système domotique, de la même façon que peuvent le faire certains systèmes d'alarme anti-intrusion. Ainsi, un occupant absent de son domicile peut recevoir l'alarme à distance sur son smartphone et agir en conséquence.

# AU RAYON DES MÉFAITS ...

Oui, il y a malheureusement de quoi en faire un rayon, entre :

## Les vols de métaux ...

### Panneau d'Agglomération en aluminium !!

C'est sur l'entrée d'agglomération de la RD 22 rue de Vétrigne : pour bien marquer cette entrée d'agglomération que le panneau d'agglomération avait été doublé (celui du côté gauche n'est pas obligatoire).

Quelle ne fut pas notre surprise en voyant celui du côté gauche « démonté ». Il ne reste plus que le cartouche D 22. Et pour en faire quoi ? À part la valeur du métal (c'est de l'alu) on ne voit pas très bien.



### Câblage en cuivre sur les réseaux électriques !!



Ça s'est passé à l'entrée du lotissement Thuriot.

Ce 28 août 2014 ont été découvertes vandalisées les trappes d'entrée de deux luminaires situés au début de la rue.

Les trappes jonchent le sol, de même que l'appareillage électrique qui s'y trouve, fils sectionnés !! Les fils sont en cuivre, matériau de valeur commerciale importante.

Des plaintes ont bien sûr été déposées à la gendarmerie.

## ... et de n'importe quoi !

Fin 2014, il en a été de même pour les guirlandes qui ornent habituellement le sapin érigé dans la salle du Château Lesmann, des guirlandes sans intérêt particulier rangées dans un endroit aussi discret que difficile d'accès.

L'incivilité n'ayant décidément plus de limite, le sapin orné de ce qui nous restait a même été dépouillé pendant la période des fêtes de tout ce qui pouvait être atteint depuis le sol !

# L'AMBROISIE : PLANTE "NON GRATA" un enjeu de santé publique, chacun peut agir !

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



À sa naissance, l'ambrosie montre deux cotylédons arrondis puis deux vraies feuilles, opposées, d'un beau vert franc, découpées en 3 à 6 folioles. Elle peut facilement être confondue avec d'autres plantes.

Petites et verdâtres, les fleurs sont disposées à l'extrémité des tiges. Comme pour le maïs, les fleurs mâles et femelles sont séparées.

**Chez de nombreuses personnes, le pollen de l'ambrosie provoque des réactions allergiques. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent : rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme, urticaire, eczéma.**



Sur un pied adulte, elles sont larges, minces, très découpées.

Elles sont aussi du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise.



Les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie sont tardives : elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

La plante ne se reproduit que par les graines. Celles-ci ne sont pas pourvues des dispositifs habituels permettant leur transport par le vent et leurs épines ne leur servent pas à s'accrocher au pelage des animaux. Par contre, elles peuvent être entraînées par l'eau et elles collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des souliers, les pneus des camions etc.

**Un arrêté préfectoral prescrit la destruction de cette plante.**

Au niveau de la commune nos deux agents communaux Mickaël CLEMENT et Didier PAYGNARD sont nommés correspondants et sont chargés de la surveillance du domaine public.

***Tous concernés - Chacun peut agir !  
Arrachez l'Ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs***

# BRICOLEZ EN SECURITE



*Chaque année, près de 300 000 personnes arrivent aux Urgences à la suite d'un accident de bricolage et/ou de jardinage.*

*Respecter quelques règles simples de prévention avant, pendant et après vos travaux de bricolage vous évitera bien des accidents :*

## **AVANT**

N'hésitez pas à demander conseil aux vendeurs en magasin

Achetez uniquement la quantité nécessaire de produits dangereux pour éviter de les stocker.

Choisissez des outils et des accessoires adaptés.

Assurez-vous que vous êtes en forme et apte à bricoler. Ne faites pas trop d'efforts.

Ôtez vos bagues, vos bracelets et votre montre. Une alliance accrochée peut arracher un doigt.

Utilisez uniquement du matériel ou des outils en bon état et entretenez-les.

Vérifiez que vos rappels du vaccin antitétanique sont à jour.

Lisez attentivement les étiquettes et le mode d'emploi des machines et outils avant de les utiliser.

## **PENDANT**

**POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS, LES ALLERGIES**

**OU LES PROBLÈMES RESPIRATOIRES ...**

Portez un masque de protection adapté :

- si vous utilisez des produits chimiques,
- s'il se dégage des poussières de bois ou autres (sciage, rabotage, perçage, ponçage...).

Portez des gants résistant aux produits chimiques.

Ne dépassez pas la dose de produit nécessaire.

Ne mélangez pas les produits entre eux.

Travaillez dehors quand cela est possible ou aérez au maximum.

Refermez les produits pour qu'ils ne s'évaporent pas.

**POUR ÉVITER LES TRAUMATISMES ...**

Portez des équipements de protection adaptés :

- des gants pour éviter les coupures et les brûlures
- des lunettes de protection
- des protections auditives lorsque vous utilisez des appareils bruyants.

Travaillez dans un endroit dégagé et éclairé.

Fixez les pièces et matériels que vous travaillez.

Assurez-vous de la stabilité des escabeaux, des échelles et des échafaudages.

Ne désactivez jamais les dispositifs de sécurité des machines.

## **POUR ÉVITER LES ELECTRISATIONS, VOIRE LES ÉLECTROCUTIONS ...**

Coupez l'électricité quand vous travaillez sur les circuits électriques.

Soyez très prudent lors de manipulations électriques près d'un point d'eau.

Utilisez les appareils de coupe loin des fils électriques.

Débranchez vos machines entre chaque utilisation.

Attendez l'arrêt complet des machines avant de les ranger.

## **APRES**

Rangez vos outils et vos produits hors de portée des enfants.

Conservez les produits dans leur emballage d'origine et ne les transvasez jamais dans un autre récipient, surtout alimentaire.

Jetez les emballages vides fermés. S'il reste du produit, ne le videz pas dans la nature mais portez-les à la déchetterie.

## **ATTENTION**

Une chambre refaite à neuf peut émettre des produits nocifs longtemps après la fin des travaux.

Aérez-la, même plusieurs mois après les travaux.

Soyez encore plus vigilante si vous êtes une femme enceinte ou s'il s'agit de la chambre de vos enfants.

## **ET SI VOUS N'AVEZ PAS PU ÉVITER L'ACCIDENT :**

### **Brûlure :**

Faites couler de l'eau fraîche du robinet pendant 10 minutes, puis laissez sécher. Si la brûlure est profonde et étendue, appliquez un linge propre avant de consulter les urgences de l'hôpital le plus proche.

N'appliquez aucun produit car la plaie pourrait s'infecter.

### **Coupure :**

En cas de coupure, nettoyez avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; n'appliquez pas de coton qui peluche et colle à la plaie.

En cas de coupure profonde, consultez les urgences de l'hôpital le plus proche.

### **Troubles de l'audition :**

Cessez immédiatement l'exposition sonore. Si les symptômes (bourdonnements, sifflements, baisse d'audition ...) persistent quelques heures après, consultez un ORL ou les urgences hospitalières.

### **Contact avec un produit dangereux :**

Par ingestion :           - Ne vous faites pas vomir.  
                                  - Ne buvez rien [surtout pas de lait].

Par projection sur la peau :           - Enlevez les vêtements souillés.  
  - Rincez 10 minutes sous l'eau du robinet.

Par inhalation :           - Quittez la pièce.  
                                  - Respirez à l'air libre.

Par projection dans les yeux : rincez au moins 10 minutes sous l'eau tiède, paupières ouvertes.

# DÉNEIGEMENT À LA TURBINE

Acquise fin 2013, avant la dernière campagne hivernale pour faciliter la tâche de nos déneigeurs devant la charge de travail de plus en plus importante, elle avait été remise sans avoir servi : il n'a pas neigé l'hiver dernier !



La neige s'est fait un peu attendre aussi cet hiver (mais ce n'est pas fini) ; une première chute s'est produite le 27 décembre. L'inauguration a été probante : de nombreux coups de pelle à neige seront économisés. La machine est très performante, très maniable, équipée de poignées chauffantes qui évitent l'onglée.

Mais la machine est faite pour des endroits étroits où la lame de déneigement ne peut pas passer. En tout cas, c'est une belle amélioration des conditions de travail du personnel. N'oublions pas que jusqu'à présent, dans le secteur de la Mairie-École, tout se faisait à « l'huile de coude ».

La turbine sera utilisée à tour de rôle entre Didier PAYGNARD et Mickaël CLEMENT.

## BIENTÔT DES CIGOGNES ?

C'était le 14 août 2014. Mme Cigogne a décidé de faire une halte à Roppe sur une toiture pour y passer la nuit sur un pied.

À noter qu'elle était baguée. Serait-ce un repérage pour y construire son nid ?

Mais dès le lendemain elle est repartie.



Ce n'est cependant pas son premier passage puisque les toits de Roppe servent périodiquement de reposoirs à ces oiseaux :



le 23 février 2012



le 25 mai 2013

À bientôt ... peut-être !

# LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°27)

## Les utilisations du bicarbonate de soude.

### Dilué dans de l'eau

#### Les usages domestiques

##### *Eau*

Ajoutez une cuillerée à café de bicarbonate pour un litre d'eau. Ceci est valable pour l'eau que vous utilisez pour laver vos cheveux, votre linge. Le bicarbonate adoucit l'eau et protège contre les méfaits du calcaire.

##### *Éponges*

Mettez à tremper vos éponges, une fois par semaine, pendant une heure, dans une solution faite d'une demi-tasse de bicarbonate et de 3 cuillerées à soupe de vinaigre d'alcool pour un litre d'eau chaude.

##### *Fleurs coupées*

Pour conserver plus longtemps vos bouquets de fleurs coupées, mettez une pincée de bicarbonate dans l'eau du vase. Rajoutez ensuite simplement un peu d'eau au fur et à mesure que le niveau baisse.

##### *Fosse septique*

Pour entretenir et maintenir un bon niveau de pH dans votre fosse septique, versez, à raison d'une fois par semaine, une tasse pleine de bicarbonate de soude soit directement dans la fosse soit plus simplement dans vos toilettes.

##### *Jouets des enfants - Pânières et jouets des animaux*

Lavez-les dans une eau bicarbonatée, à raison d'un demi-verre de bicarbonate et un demi-verre de savon liquide pour environ 6 litres d'eau. Pour les taches, frottez-les simplement avec un peu de bicarbonate et rincez.

##### *Pare-brise*

Pour nettoyer au enlever facilement les insectes collés sur le pare-brise, lavez-le avec une solution faite d'une demi-tasse de bicarbonate de soude diluée dans un litre d'eau chaude. Rincez.

##### *Peignes et brosses*

N'hésitez pas à les faire tremper régulièrement dans une cuvette remplie d'eau chaude dans laquelle vous aurez ajouté 3 cuillerées à soupe de bicarbonate de soude et 3 cuillerées à soupe d'eau de Javel. Mélangez bien et frottez les brosses avec les peignes pour bien détacher les cheveux restés accrochés.

##### *Rotin*

Mélangez 2 à 4 cuillerées à soupe de bicarbonate pour un litre d'eau tiède. Remuez afin de bien diluer le bicarbonate et à l'aide d'une éponge, lavez vos meubles avec cette solution. Faites-les ensuite sécher à l'air libre, mais pas en plein soleil.

##### *Théières*

Lavez vos théières dans une eau (½ litre) à laquelle vous aurez ajouté 2 cuillerées à café de bicarbonate.

##### *Vaisselle*

Ajoutez une à deux cuillerées à soupe de bicarbonate dans votre eau de vaisselle avec votre détergent habituel et lavez votre vaisselle normalement.

(à suivre)

# HISTOIRES DRÔLES

Une dame est à la fenêtre de sa maison et voit se garer devant chez elle un camion de la DDE.

Un premier gars en descend, prend une pelle et creuse un trou, puis va deux mètres plus loin et creuse un deuxième trou et ainsi de suite.

Un deuxième gars sort alors du camion, prend une pelle et rebouche tous les trous que son collègue continue à creuser. Intriguée, la dame va les voir et les interroge sur leur travail.

Et le premier agent lui répond :

- Je sais que ça peut paraître bizarre. D'habitude nous sommes trois dans l'équipe mais aujourd'hui le gars qui plante les arbres est en RTT !

\*\*\*\*

C'est un gars énorme qui frappe à la porte du chef du personnel d'une entreprise de bûcherons au Canada, car il cherche du travail.

- Vous avez l'air costaud. Vous avez des références ?

- Ouais! J'ai travaillé au Sahara!

- Vous vous foutez de moi ? Y'a pas d'arbres au Sahara !

- Y'a PLUS d'arbres !!!

\*\*\*\*

Deux amis sirotaient tranquillement un café lorsque la sirène des pompiers se mit à hurler.

Brusquement l'un d'eux se leva et dit :

- Excuse-moi, le devoir m'appelle ...

- Mais tu n'es pas pompier volontaire.

- Moi non, mais le mari de Sylvie oui !

\*\*\*\*

Cela se passe en Alsace où, par manque de main d'œuvre, les vignerons ont engagé des étrangers pour les vendanges et parmi eux un Africain surnommé Janvier qui parle peu le français.

Après la première journée, l'épouse du vigneron inquiète demande donc à Janvier comment cela s'est passé.

- Oh très bien madame ! Il y a une bonne ambiance et aujourd'hui nous avons coupé la riesling.

- Mais non, on ne dit pas LA riesling, mais LE riesling.

- Ah bon ? J'ai fait une erreur sur "le".

Le second soir, la dame lui demande à nouveau comment s'est passée la journée :

- Oh très bien madame, l'ambiance est très bonne malgré le travail dur, je me plais bien, les copains sont chouettes ; aujourd'hui nous avons coupé la Gewurztraminer.

- Mais non Janvier, on dit LE Gewurztraminer et pas LA Gewurztraminer.

Le lendemain janvier est absent au départ du matin et l'épouse du vigneron est donc très inquiète pour lui, mais vers 10 heures, elle rencontre Janvier, assis sur le banc près de l'église et elle l'interroge :

- Mais Janvier pourquoi n'es-tu pas venu au travail aujourd'hui ?

- Oh non madame, car aujourd'hui mes copains ont dit qu'ils coupaient LE pinot noir ! J'ai eu peur qu'ils se soient trompés eux aussi !

\*\*\*\*

Un employé demande à son patron :

- Chef, pourrais-je quitter le bureau trois heures plus tôt, pour aller faire du shopping avec ma femme ?

- Il n'en est pas question !

- Merci, Chef ! Je savais que vous ne me laisseriez pas tomber.

\*\*\*\*

L'ouvreuse du cinéma met en garde le couple qui est venu à la séance avec son bébé :

- Si l'enfant pleure, vous devrez quitter la salle. Bien sûr, on vous remboursera !

Une demi-heure après le début du film, le mari se penche vers sa femme :

- Qu'en penses-tu ?

- Ce film est archinul !

- T'as raison, secoue le petit.

\*\*\*\*

Un vendeur de journaux crie le titre de son quotidien :

- Incroyable ! 60 personnes se sont fait voler !

Un homme lui achète un journal.

Alors le vendeur dit:

- Incroyable ! 61 personnes se sont fait voler !

\*\*\*\*

Un citadin demande à sa femme :

- Chérie, les cerises, on les cueille avec la queue ?

- Non... pour toi ce sera plus facile avec les mains !

\*\*\*\*

# LA CUISINE DES ÎLES

## Cari Poulet



1 beau poulet de 1,8 à 2 kg,  
3 gros oignons,  
3 tomates bien mûres,  
2 branches de thym,  
10 gousses d'ail, 1 petit morceau de gingembre,  
1 cuillère à soupe rase de safran (curcuma),  
8 grains de poivre noir,  
3 cuillères à soupe d'huile, sel.

### Rougail tomate :

Ingrédients :

2 tomates, 4 petits piments, 1 oignon moyen, sel  
(on peut améliorer avec de la coriandre ou du  
combava pilé).

Pilez le sel et les piments. Hachez l'oignon et les  
tomates. Mélangez l'ensemble.

Émincez les oignons, coupez les tomates en petits dés. Pilez ensemble l'ail, le poivre, le gingembre et le sel. Coupez le poulet en morceaux et faites-les dorer à feu vif. Ajoutez les oignons, les épices pilées, le thym, le safran et les tomates. Remuez doucement. Versez 2 verres d'eau et réduisez le feu. Couvrez la marmite et laissez cuire 35 à 40 mn en mélangeant de temps en temps. Le cari est prêt lorsque la sauce est onctueuse. Servez avec des grains (*haricots rouges, pois du Cap*), du riz et un rougail tomate.

## Tarte à la banane

### Ingrédients pour la pâte à tarte :

300 g de farine,  
1/2 verre d'eau,  
1 œuf,  
1 pincée de sel,  
2 cuillères à soupe de sucre,  
125 g de beurre.

### Ingrédients pour la garniture :

5 bananes,  
2 œufs,  
3 cuillères à soupe de sucre,  
2 cuillères à soupe de crème fraîche épaisse,  
1 verre de lait,  
1 petit verre de vieux rhum,  
1 gousse de vanille.



Préparez une pâte à tarte et laissez-la reposer 1 heure dans un endroit frais. Étalez-la. Épluchez et coupez en rondelles les bananes. Dans un saladier, mélangez le sucre, les œufs, la crème fraîche, le lait, le rhum et la gousse de vanille. Beurrez un moule, étalez la pâte et disposez les bananes. Versez votre préparation liquide sur les bananes. Puis enfournez 45 mn à 180°.

## SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2014

Facile

3	8	6	4	5	9	1	2	7
2	7	9	6	1	8	5	4	3
1	4	5	2	3	7	6	9	8
7	3	2	9	4	6	8	1	5
4	6	8	5	7	1	9	3	2
5	9	1	3	8	2	4	7	6
9	1	3	8	2	5	7	6	4
8	2	7	1	6	4	3	5	9
6	5	4	7	9	3	2	8	1

Facile

6	5	2	3	8	1	4	7	9
9	1	7	2	4	5	6	3	8
4	8	3	9	7	6	2	5	1
3	7	6	4	5	9	1	8	2
1	2	5	8	6	3	7	9	4
8	4	9	1	2	7	3	6	5
7	9	4	6	1	8	5	2	3
5	3	1	7	9	2	8	4	6
2	6	8	5	3	4	9	1	7

Moyen

1	5	6	3	4	9	8	7	2
7	3	4	2	6	8	9	5	1
9	2	8	7	5	1	6	3	4
2	9	5	6	8	7	1	4	3
6	1	3	4	9	5	2	8	7
4	8	7	1	3	2	5	6	9
3	4	9	5	1	6	7	2	8
5	7	1	8	2	3	4	9	6
8	6	2	9	7	4	3	1	5

Moyen

9	1	3	6	5	8	7	2	4
7	6	8	1	4	2	9	3	5
2	5	4	9	7	3	8	6	1
5	8	9	4	2	7	3	1	6
6	4	1	3	8	9	5	7	2
3	2	7	5	6	1	4	9	8
8	3	2	7	1	5	6	4	9
1	9	6	8	3	4	2	5	7
4	7	5	2	9	6	1	8	3

Difficile

1	4	7	8	5	9	3	6	2
8	3	5	6	4	2	1	7	9
9	6	2	1	3	7	8	4	5
3	5	1	4	8	6	2	9	7
6	7	8	9	2	1	4	5	3
2	9	4	5	7	3	6	8	1
7	1	9	3	6	8	5	2	4
5	8	3	2	9	4	7	1	6
4	2	6	7	1	5	9	3	8

Difficile

8	2	4	6	3	9	5	1	7
9	7	1	2	8	5	6	4	3
3	6	5	1	7	4	8	2	9
2	5	6	4	1	7	9	3	8
4	1	3	9	6	8	7	5	2
7	8	9	5	2	3	1	6	4
6	9	8	3	5	2	4	7	1
5	4	2	7	9	1	3	8	6
1	3	7	8	4	6	2	9	5

# GRILLES DE SUDOKU - JANVIER 2015

Facile

2	9	8	1	7		4		
7	6	3		4				
	1			6		3		7
5		1			4			
	3	2	7	1	5	9		
			6		8		2	
8		4		1		7		
				2	1	5	9	
		9	5	7	6	4	8	

Facile

						5	8	
3		5		2	1		4	9
9			5	3			2	
1	2		9			4		
		8	4		7	3		
		7			2		9	8
	3			4	5			6
7	1		6	8		2		5
	6	9						

Moyen

			3	8	4	9		5
9			7		2	4		1
6			1	5		7	2	
						1	7	
			9		6			
	4	6						
	6	5		7	3			9
7		1	6		5			2
3		2	8	4	1			

Moyen

					2		9	8
2					6	4		1
8		3			1	5	2	
	3	2		8			7	
5			3		7			2
	7			2		3	8	
	4	6	1			2		9
7		1	2					6
9	2		4					

Difficile

	1							3
4			8	6	7			
		9			1	8		
				8			3	1
1		4	6		3	9		5
9	7			4				
		8	3			6		
			9	5	6			8
6							2	

Difficile

			7					4
	3	1				2	5	7
				1		3		
	8			3	1			
2								9
			6	9			4	
		5		4				
4	6	3				8	9	
1					5			

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	<i>1</i>
<i>État civil 2° semestre 2014</i>	<i>2</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 2° semestre 2014</i>	<i>3 - 9</i>
<i>Un nouveau service de ramassage des encombrants</i>	<i>10</i>
<i>La fiscalité de Roppe en 2014 par rapport aux autres communes</i>	<i>11</i>
<i>Un groupe éducatif délocalisé de l'IME à l'école primaire</i>	<i>12</i>
<i>Trois classes à l'école maternelle</i>	<i>13</i>
<i>Les temps d'activités périscolaires – La Maison de l'Adolescence de l'Aire Urbaine</i>	<i>14</i>
<i>Le CCAS communique ...</i>	<i>15</i>
<i>Noël de l'Age d'Or</i>	<i>16</i>
<i>Emplois d'été pour les jeunes</i>	<i>17</i>
<i>Réfection de la 2° salle de classe au rez-de-chaussée de la Mairie</i>	<i>18</i>
<i>Plantations forestières à Roppe</i>	<i>19</i>
<i>L'OPAH de la CAB prolongée d'un an</i>	<i>20</i>
<i>Les anciens combattants (UNC) de Roppe et environs</i>	<i>21</i>
<i>Commémoration du 70° anniversaire de la mort du Commandant Henri ARNAUD</i>	<i>22 - 23</i>
<i>Le 11 novembre à Roppe</i>	<i>24</i>
<i>Le Foyer Rural</i>	<i>25</i>
<i>L'actualité du BRCL</i>	<i>26</i>
<i>Le club de l'Age d'Or</i>	<i>27</i>
<i>La fin d'une belle aventure</i>	<i>28</i>
<i>La campagne "Lumière et vision" à Roppe</i>	<i>29</i>
<i>Donner son sang, un acte généreux</i>	<i>30</i>
<i>Nouvelles du SERTRID</i>	<i>31</i>
<i>Les détecteurs de fumée obligatoires à partir du 8 mars 2015</i>	<i>32 - 33</i>
<i>Au rayon des méfaits...</i>	<i>34</i>
<i>L'ambroisie : plante "non grata"</i>	<i>35</i>
<i>Bricolez en sécurité</i>	<i>36 - 37</i>
<i>Déneigement à la turbine – Bientôt des cigognes</i>	<i>38</i>
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	<i>39</i>
<i>Histoires drôles</i>	<i>40</i>
<i>La cuisine des Iles</i>	<i>41</i>
<i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2014</i>	<i>42</i>
<i>Grilles de Sudoku de juillet 2014</i>	<i>43</i>
<i>Table des matières</i>	<i>44</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.  
 Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

*Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.*

## ARTISANS - COMMERÇANTS

<p><b>BOIS DE CHAUFFAGE</b></p> <p><b>BORNAQUE Yannick</b></p> <p>4 rue de la Cotate 06 82 84 15 28</p>	<p><b>BOIS DE CHAUFFAGE</b></p> <p><b>WELFELE Gérald</b></p> <p>5 rue de la Cotate 03 84 29 89 25 06 09 83 95 99</p>	<p><b>BOULANGERIE PÂTISSERIE</b></p> <p><b>JACQUEL Julien</b></p> <p>31 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 90 18</p> <p>Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H</p>	<p><b>CHAUDRONNERIE MÉCANOSOUDURE</b></p> <p><b>CLERC INDUSTRIE TECRIM INDUSTRIE</b></p> <p>8 rue de Phaffans 03 84 36 65 65</p> <p><a href="http://www.clerc-industrie.fr">www.clerc-industrie.fr</a></p>
<p><b>CHAUFFAGE SANITAIRE</b></p> <p><b>CUNCHON Wilfried</b></p> <p>33 rue des Chézeaux 06 61 98 87 55 wilfried.cunchon@free.fr</p>	<p><b>CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION</b></p> <p><b>CSNP PIEMONTESE Nicolas</b></p> <p>4T rue du Stade 03 84 29 20 98 06 07 39 27 03</p>	<p><b>COIFFURE</b></p> <p><b>CELINE COIFFURE</b></p> <p>45 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 94 03</p>	<p><b>COIFFURE</b></p> <p><b>ESTIENNEY Luc</b></p> <p>12 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 87 02</p>
<p><b>CRÉPISSAGE</b></p> <p><b>GUL SARL GUL Metin</b></p> <p>6 rue de Vétrigne 03 84 29 87 96</p>	<p><b>DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES</b></p> <p><b>JOSSERON DEPANNAGE</b></p> <p>1 avenue du Général De Gaulle 03 84 23 52 52</p> <p>Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H</p>	<p><b>ENQUÊTES - RECHERCHES</b></p> <p><b>ARPG GILLET Francis</b></p> <p>10 bis rue de Vétrigne 03 84 29 41 56 06 14 13 58 08 <a href="mailto:arpgf@hotmail.fr">arpgf@hotmail.fr</a></p>	<p><b>EXPERTISE COMPTABLE</b></p> <p><b>CF CONSEILS</b></p> <p>15 bis av. du Général De Gaulle 03 84 19 01 74 09 63 51 46 08</p>
<p><b>EXPERTISE COMPTABLE</b></p> <p><b>HB CONSEILS</b></p> <p>8 rue des Champs Fourchins 03 84 29 83 89</p>	<p><b>FERMETURES</b></p> <p><b>FERMETURES VALBERT VALBERT Patrick</b></p> <p>bureaux à 90400 TREVENANS 03 84 29 47 16 06 08 54 19 53 <a href="mailto:patrickvalbert@hotmail.fr">patrickvalbert@hotmail.fr</a> <a href="http://www.fermetures-valbert.com">www.fermetures-valbert.com</a></p>	<p><b>FLEURISTE</b></p> <p><b>DIDIER FLEURS</b></p> <p>15 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 96 23</p>	<p><b>GARAGE</b></p> <p><b>BOURLIER BELFORT</b></p> <p>1 avenue du Général De Gaulle 03 84 46 65 50</p> <p><a href="http://www.bourlier.fr">www.bourlier.fr</a></p>
<p><b>GARAGE</b></p> <p><b>GIRARD Nicolas</b></p> <p>21 rue du Stade 06 14 81 35 46</p>	<p><b>ISOLATION EXTÉRIEURE</b></p> <p><b>ISOLA FAÇADE DOLDURAN Kemal</b></p> <p>4 av. du Général De Gaulle 06 50 10 05 05</p>	<p><b>NETTOYAGE DE VEHICULES</b></p> <p><b>GROSMAIRE EURL</b></p> <p>22 av. du Général De Gaulle Tunnel de lavage Auchan 03 84 58 01 72 06 83 99 56 30</p>	<p><b>PAVAGE TERRASSEMENT</b></p> <p><b>EST PAVAGE KARA Ismaïl</b></p> <p>23 avenue du Général De Gaulle 06 23 75 27 17</p>
<p><b>PIZZAS AU FEU DE BOIS</b></p> <p><b>PIZZA PERFECT BATISTA Patrick</b></p> <p>place du Général Bigeard 06 64 26 33 24</p> <p>Mercredi 17H30 - 21H</p>	<p><b>PLÂTRERIE PEINTURE</b></p> <p><b>ISORENS SARL FIKIL Irfan</b></p> <p>18bis av. du Général De Gaulle</p>	<p><b>PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE</b></p> <p><b>RIBLET SARL</b></p> <p>27 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 87 90 07 60 06 05 11</p>	<p><b>POSE DE FERMETURES</b></p> <p><b>A. N FERMETURES</b></p> <p>2bis rue du Stade 06 60 92 28 28 06 79 33 78 47</p>
<p><b>POSE DE FERMETURES</b></p> <p><b>ROCHER Philippe</b></p> <p>19 avenue du Général De Gaulle 09 53 95 43 44</p>	<p><b>RESTAURANT PIZZERIA</b></p> <p><b>LE VELOUTÉ</b></p> <p>39 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 19 06</p> <p>sur place ou à emporter, repas à domicile</p>	<p><b>STATION SERVICE</b></p> <p><b>STATION MARGAINE</b></p> <p>74 bis av. du Général De Gaulle 03 84 29 88 43</p>	<p><b>TAXI</b></p> <p><b>BOUCARD Damien</b></p> <p>rue du Commandant Arnaud 06 31 27 73 24</p>
<p><b>TAXI</b></p> <p><b>Taxi GHIS PANIC Ghislain</b></p> <p>rue du Commandant Arnaud 07 50 20 13 62 <a href="mailto:taxighis@hotmail.fr">taxighis@hotmail.fr</a></p>	<p><b>TRANSPORTS DE VÉHICULES</b></p> <p><b>TRANS INTER EUROPE</b></p> <p>rue de Phaffans 03 84 29 91 25</p>	<p><b>TRANSPORTS DE VÉHICULES</b></p> <p><b>TRANSPORTS BLB BROGGI Raphaël</b></p> <p>64 av. du Général De Gaulle 06 81 75 78 63 <a href="mailto:transportblb@orange.fr">transportblb@orange.fr</a></p>	